



Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès

Lundi 06 décembre 2021
CEPROC - 19 rue Goubet
19h/ 21h



Réunion animée par **Nicolas Nordman**, *délégué du Maire pour le Conseil de quartier Manin-Jaurès* et de **François DAGNAUD**, *Maire du 19ème arrondissement*.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du Centre Européen des Professions Culinaires (CEPROC)
 2. Présentation de la Charte des Conseils de quartier « nouvelle génération »
 3. Présentation du plan d'amélioration de l'environnement sonore dans le 19e
 4. Point d'actualités sur le quartier et questions diverses
-

Présentation du Centre Européen des Professions Culinaires

(CEPROC - 19 rue Goubet)

En présence de **Xavier GEOFFROY**, *directeur général du CEPROC*.

Le CEPROC forme aux métiers de la gastronomie apprentis en alternance, adultes en reconversion professionnelle, professionnels en perfectionnement, stagiaires à l'international.

De grands chefs, des meilleurs ouvriers de France (MOF) et des experts des arts culinaires, issus de ses rangs, font le bonheur de prestigieuses maisons en France et dans les quatre coins du monde.

Par ailleurs, le CEPROC dispose d'un restaurant d'application ouvert au public, Le Jardin des Saveurs, qui permet aux apprentis d'évoluer en situation professionnelle réelle et d'acquérir les compétences requises à l'exercice des métiers de la gastronomie.

Le CEPROC organise par ailleurs une journée « portes ouvertes » le 22 février 2022.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [CEPROC](https://www.ceproc.fr).



Concertation sur les Conseils de quartier « nouvelle génération »

En présence d'**Andrea Fuchs**, *adjointe au Maire, chargée de la participation citoyenne et des Conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations*.

Espaces de débat, d'information et de dialogue, les Conseils de quartier contribuent à dynamiser la démocratie participative dans le 19^e depuis près de 25 ans.

Essentiels pour stimuler la participation locale, les 11 Conseils de quartier du 19^e permettent de co-construire un territoire au profit des habitant·e·s et de faciliter leurs échanges avec la Mairie et ses élu·e·s.

Si leur rôle et leur fonctionnement ont régulièrement évolué depuis leur mise en place, l'évaluation partagée et le recul sur ceux-ci a amené la Mairie à franchir une nouvelle étape pour mieux répondre aux habitant·e·s qui veulent agir et intervenir, à leur rythme, à l'échelle de leur quartier.

Principales nouveautés :

- **L'Assemblée citoyenne de quartier :**

Ouverte à tou·te·s les habitant·e·s, usager·e·s et forces vives de chaque quartier, elle **se réunit chaque année pour proposer un agenda prioritaire de travail** sur des sujets et des projets prégnants à l'échelle du quartier pour l'année à venir. Elle permet également un retour sur les actions menées l'année précédente.

- **Le Groupe référent :**

Pôle de stabilité au sein de chaque Conseil de quartier, il **contribue au bon fonctionnement** de ce dernier **par son rôle de mobilisation et d'accompagnement des participant·e·s au Conseil de quartier**.

Accompagné de l'élu·e délégué·e du Maire pour le Conseil de quartier, il est **composé de maximum 21 personnes tirés au sort sur une liste de volontaires** pour une durée de **deux ans renouvelable**. Il respecte la **parité femme homme**.

Pour le tirage au sort, les volontaires sont répartis en **deux collèges** :

- **Un 1^{er} collège composé d'habitant·e·s** du quartier (entre deux tiers et trois quart du groupe),
- **Un 2nd collège constitué de forces vives** telles que services publics, associations, acteurs économiques, sociaux, de santé, culturels et tou·te·s les professionnel·le·s intervenant à l'échelle du quartier (entre un quart et un tiers du groupe).

- **Les Groupes projet :**

Dans le prolongement des priorités de l'Assemblée citoyenne de quartier, **les personnes souhaitant porter une action ponctuelle ou pérenne sur le quartier constituent des groupes projet**. Ces derniers peuvent s'organiser en vue de déposer un projet au Budget participatif.

Dans chaque groupe, un **binôme paritaire de co-rapporteur·e·s** s'assure du suivi et de l'avancée du projet dont il a la charge.

- **Les relations inter-conseils de quartier :**

Une fois par an, les **différents groupes référents de l'arrondissement se réunissent en plénière** afin de partager les bonnes pratiques et difficultés rencontrées, les actions et expériences ou encore recevoir des formations proposées par le service de la participation citoyenne de la Mairie.

- **Un budget d'investissement renforcé :**

Un **budget d'investissement renforcé des Conseils de quartier est mutualisé sous la forme d'une enveloppe unique de 90 000€ de crédits annuels d'investissement** afin de financer des projets collectifs à plus forts enjeux et à plus grande visibilité.



Participez à l'Assemblée citoyenne de votre quartier !

Des idées, des propositions, des projets ?
Envie de vous engager pour la vie de votre quartier ?

Rosa Parks-Macdonald

Lundi 7 février

Pont de Flandre

Jeudi 17 février

Flandre-
Aubervilliers
Mercredi 2 février

Manin-Jaurès
Mercredi 16 février

Bassin de
la Villette
Mardi 15 février

Danube
Mercredi 26 janvier

Secrétan
Mardi 1^{er} février

Porte des Lilas
Jeudi 10 février

Bas-Belleville
Lundi 14 février

Plateau
Mardi 8 février

Place des Fêtes
Jeudi 3 février

Retrouvez les lieux des Assemblées citoyennes sur
www.mairie19.paris.fr



Conseils de quartier du 19e @monquartier19 @conseilsdequartier19



**L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DU
CONSEIL DE QUARTIER
MANIN-JAURÈS AURA LIEU
LE MERCREDI 16 FEVRIER**

Si vous souhaitez candidater pour devenir
membre du groupe référent et être tenu
informé.e des informations concernant
l'assemblée citoyenne de votre conseil de
quartier, vous pouvez nous contacter à
l'adresse mail suivante:

conseilsdequartier19@paris.fr

Plan d'amélioration de l'environnement sonore dans le 19^e

En présence d' **Andréas PILARTZ**, *adjoint au Maire, chargé de la transition écologique, de la nature en ville, de la propreté, de la mobilité, du plan vélo, des canaux.*

Succédant au **plan parisien précédent de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2015-2020** qui a permis de réduire de deux décibels les bruits dans l'environnement, l'exécutif parisien a souhaité élaborer, pour la période 2021-2026, un **plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES)** global permettant de lutter contre l'ensemble des nuisances sonores à Paris avec une vision à « 360° » intégrant le bruit dans l'environnement ainsi que le bruit de voisinage. Les actions de ce plan contribueront ainsi à offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un cadre de vie plus apaisé et favorable à leur santé.

Pour rappel, l'Organisation mondiale de la santé estime que le bruit est le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages en Europe, derrière la pollution de l'air. La spécificité du bruit résulte dans le fait que ses effets sanitaires sont multiples et complexes : gêne, stress, perturbations du sommeil, troubles dans les apprentissages et même risques cardio-vasculaires.

Le PPBE 2015-2020 a déjà permis de nombreuses avancées pour l'environnement sonore, et le PAES 2021-2026 souhaite poursuivre et approfondir le travail déjà engagé, aussi bien sur le bruit dans l'environnement que sur le bruit de voisinage.

Les acteurs de ces deux domaines sont différents et leur gestion est habituellement séparée. Or, ils conditionnent tous deux la qualité de l'environnement sonore.

- Bruit dans l'environnement : évaluer, prévenir et réduire les nuisances sonores provoquées par les moyens de transports, principalement le trafic routier à Paris ;
- Bruit dit de voisinage : lutter contre les bruits émanant des activités professionnelles, sportives, culturelles et festives, les bruits des chantiers, ainsi que les bruits liés aux comportements domestiques et sur la voie publique.

Donnez votre avis sur le plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris :

Ce projet de *Plan d'amélioration de l'environnement sonore* est mis à disposition du public pendant deux mois, comme le prévoit le Code de l'environnement.

Nous vous invitons à donner votre avis :

1. En ligne sur la plateforme sur la plateforme en ligne [idee.paris.fr](https://www.idee.paris.fr)
2. Ou en format papier à l'adresse suivante : 103 avenue de France 75013 Paris

Les observations recueillies en ligne et sur le registre feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le projet final lors de sa présentation au Conseil de Paris au printemps 2022.

Point d'actualités sur le quartier et questions diverses

- **Projet de la cité universelle** : il s'agit du projet lauréat de la 2^{ème} édition de « [Réinventer Paris](#) » porté par GA Smart Building. Le projet a vocation à être un pôle sportif, économique et de services de 30 000². Tous les équipements du projet, qu'ils soient sportifs, hôteliers ou de bureau, seront entièrement accessibles (personnes valides comme souffrant d'un handicap qu'il soit moteur, sensoriel, psychique ou cognitif).

Le permis de construire avait été déposé à la Direction de l'urbanisme début novembre, et que l'instruction durera 8 mois. Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet durant le 2e semestre 2022.

- **Nuisances sonores** : il y a plusieurs types de réponses liées à des natures de nuisances sonores différentes.
- Paris est très dense en bruits de sirènes de véhicules spécialisés. La Ville de Paris est actuellement en cours d'études pour baisser ces avertisseurs sonores.
- Les nuisances sonores liées aux deux roues motorisées font parties des sujets de mobilisation de la nouvelle police municipale. Il y a une réglementation stricte concernant le bruit émis par ce type de véhicules. Dans le cadre du déploiement de la police municipale, les agents seront dotés de sonomètres, notamment sur les entrées parisiennes. Cela fait partie des missions qui leur seront données.
- Pour les nuisances d'origine professionnelle (exemple : ventilation), les parisiens peuvent saisir le **bureau d'actions contre les nuisances professionnelles (BANP)**. Retrouvez toutes les informations [ici](#)
- Pour les « **nuisances tapage dans l'espace public** », vous pouvez joindre la police municipale dont une des attributions est de réguler voire réprimer ce genre de nuisance. N'hésitez pas à appeler le numéro de la Ville de Paris, le 3975, ouvert H24 pour signaler tout stationnement gênant mais également les nuisances sonores dans l'espace public.
- Les nuisances sonores dans l'espace privé ne répondent pas de la police municipale, seule la police peut intervenir. Vous pouvez appeler le 17.

Retrouvez toutes les informations concernant les nuisances sonores [ici](#).

- **Valorisation des déchets** (*compostage, consignes de tri, collecte des déchets alimentaires*) : en 2019, la Mairie du 19e lance le tri et la collecte séparée des déchets alimentaires. Un nouveau règlement de collecte doit être voté au Conseil de Paris en décembre 2021 afin de redonner toutes les règles en matière de collecte. De nouveaux outils pédagogiques, de dialogue, ainsi que de verbalisation, vont être mis en place.

Si vous souhaitez disposer de bacs marrons, de sachets de sacs (pour rappel, vous pouvez désormais utiliser des sacs de type kraft à la maison) et d'affiches de tri, n'hésitez pas à contacter directement **Franck Guillon**, responsable des collectes sélectives à l'adresse suivante : franck.guillon@paris.fr

Retrouvez toutes les informations en matière de réduction et valorisation des déchets et [ici](#).

- **Trottinettes électriques** : depuis le 15 novembre dernier, la Ville de Paris a réussi à imposer la diminution de la vitesse des trottinettes électriques. Elle va être limitée à 10km/h dans près de 700 zones de Paris, au lieu de 20km/h. Les zones concernées sont "des lieux à forte pression piétonne comme les parcs, jardins, rues aux écoles, parvis de mairies, lieux de culte, rues piétonnes ou très commerçantes". Sont donc concernés, entre autres, les secteurs des Buttes-Chaumont.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr
Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](#)
Twitter : [monquartier19](#)

